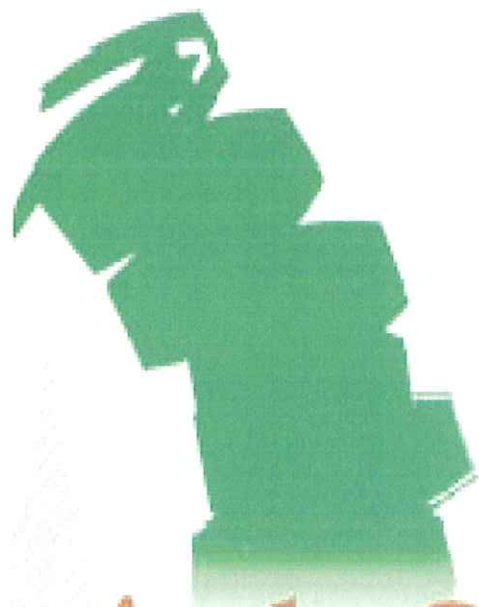


Rapport d'Activités 2008



l'Orée de Chartres
Communauté de Communes



Rapport d'Activités 2008

Sommaire

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE CHARTRES

▪ Présentation	Page 1
▪ Le Territoire	Page 1
▪ La Carte	Page 1
▪ Les Communes et leurs Maires	Page 2
▪ Les grandes étapes	Page 3
▪ Les équipements transférés	Page 3
▪ Le fonctionnement	Page 3
▪ Le conseil communautaire	Page 4
▪ Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Page 5
▪ Evolution des statuts	Page 6

LES ACTIVITES 2008

▪ Les compétences	Page 8
♦ Développement économique	Page 8
♦ Aménagement de l'espace communautaire	Page 9
♦ Voirie – Programme 2008	Page 9
♦ Protection et mise en valeur de l'environnement	Page 9
♦ Education, loisirs, sports et culture	Page 10
♦ Comité Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Page 13
♦ Transports urbains	Page 14
▪ Les emplois au sein de la Communauté de Communes	Page 14
▪ La communication	Page 14
▪ Rapport financier 2008	Page 14
▪ Divers	Page 17
▪ Activités des membres du conseil communautaire	Page 17

ANNEXES

- L'organigramme
- Graphique dépenses de fonctionnement compte administratif 2008
- Graphique recettes de fonctionnement compte administratif 2008

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE CHARTRES

Regroupant 15 communes pour 14 380 habitants sur un territoire de 23 582 ha. La Communauté de Communes est née en décembre 2000, se fondant sur les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999.

Contigüe à la zone de l'agglomération chartreuse ce nouvel espace périurbain offre dans un paysage rural préservé un mode de vie emprunt de valeurs quasi urbaines.

Cette évolution se retrouve dans les compétences gérées par la Communauté de Communes :

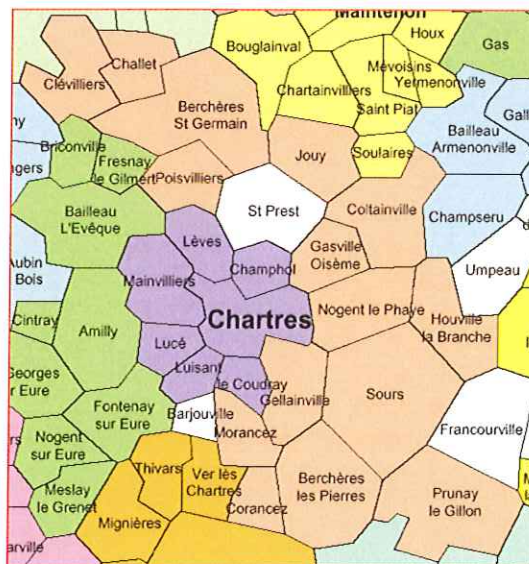
- Compétence économique
- Animation enfance jeunesse
- Sports & loisirs
- Transport
- Environnement
- Action sociale

Grâce à la mutualisation des énergies, des moyens et des ressorts propres à son développement cette coopération au sein de l'EPCI permet de positionner le monde rural dans un contexte en mutation.

▪ LE TERRITOIRE

- 2001 Création de l'Orée de Chartres entre les communes de BERCHERES LES PIERRES – BERCHERES ST GERMAIN – COLTAINVILLE – GASVILLE-OISEME – GELLAINVILLE – JOUY – MORANCEZ – NOGENT LE PHAYE - POISVILLIERS
- 2002 Rattachement de la commune de SOURS
- 2003 Rattachement des communes de CHALLET ET CORANCEZ
- 2004 Rattachement des communes de CLEVILLIERS – HOUVILLE LA BRANCHE ET PRUNAY LE GILLON
- 2008 La commune de SAINT-PREST demande son adhésion au 1^{er} janvier 2009

▪ LA CARTE



▪ LES COMMUNES ET LEURS MAIRES

BERCHERES LES PIERRES (☎ : 02.37.26.02.08 / ☎ : 02.37.26.09.88)

- ♦ Maire : Christian SERIVE
- ♦ Adresse e-mail : mairieberchereslespierres@wanadoo.fr

BERCHERES SAINT GERMAIN (☎ : 02.37.22.89.15 / ☎ : 02.37.22.89.89)

- ♦ Maire : André JULIEN
- ♦ Adresse e-mail : bercheres-saint-germain@wanadoo.fr ♦ Site : www.bercheres-saint-germain.fr

CHALLET (☎ : 02.37.23.97.94 / ☎ : 02.37.23.93.65)

- ♦ Maire : Danièle MASSOT
- ♦ Adresse e-mail : mairie.challet@wanadoo.fr

CLEVILLIERS (☎ : 02.37.23.96.22 / ☎ : 02.37.23.92.72)

- ♦ Maire : Alain BELLAMY
- ♦ Adresse e-mail : mairie-clev@wanadoo.fr

COLTAINVILLE : (☎ : 02.37.31.60.66 / ☎ : 02.37.31.92.90)

- ♦ Maire : Philippe GALIOTTO
- ♦ Adresse e-mail : mairie.coltainville@wanadoo.fr

CORANCEZ : (☎ : 02.37.26.06.17 / ☎ : 02.37.26.08.27)

- ♦ Maire : Bernard SERVIN
- ♦ Adresse e-mail : mairie.corancez@wanadoo.fr

GASVILLE-OISEME : (☎ : 02.37.31.91.04 / ☎ : 02.37.31.69.80)

- ♦ Maire : William BELHOMME
- ♦ Adresse e-mail : mairie.gasville-oisème@wanadoo.fr

GELLAINVILLE : (☎ : 02.37.28.69.87 / ☎ : 02.37.28.32.64)

- ♦ Maire : Michel PREVEAUX
- ♦ Adresse e-mail : mairie.gellainville@wanadoo.fr ♦ Site : www.gellainville.fr

HOUVILLE LA BRANCHE : (☎/☎ : 02.37.25.78.88)

- ♦ Maire : Dominique PÉTILLON
- ♦ Adresse e-mail : mairie.houville@laposte.net

JOUY : (☎ : 02.37.18.05.85 / ☎ : 02.37.18.05.94)

- ♦ Maire : Christian PAUL-LOUBIERE
- ♦ Adresse e-mail : commune.jouy28@jouy28.com ♦ Site : www.jouy28.com

MORANCEZ : (☎ : 02.37.28.49.71 / ☎ : 02.37.33.05.25)

- ♦ Maire : Gérard BESNARD
- ♦ Adresse e-mail : mairie.morancez@wanadoo.fr ♦ Site : www.morancez.fr

NOGENT LE PHAYE : (☎ : 02.37.31.68.48 / ☎ : 02.37.31.91.73)

- ♦ Maire : Jean-Claude RICHARD
- ♦ Adresse e-mail : mairie-nogent-le-phaye@wanadoo.fr ♦ Site : www.nogent-le-phaye.com

POISVILLIERS : (☎/☎ : 02.37.22.81.50)

- ♦ Maire : Monique BOUDET
- ♦ Adresse e-mail : mairie.poisvilliers@wanadoo.fr

PRUNAY LE GILLON : (☎ : 02.37.25.72.24 / ☎ : 02.37.25.21.97)

- ♦ Maire : Jackie FERRÉ
- ♦ Adresse e-mail : mairie@prunay-le-gillon.fr

SOURS : (☎ : 02.37.25.70.28 / ☎ : 02.37.25.76.82)

- ♦ Maire : Claude JOSEPH
- ♦ Adresse e-mail : mairie.sours@wanadoo.fr ♦ Site : www.sours.fr

▪ LES GRANDES ETAPES

2001 ZAE de Gellainville – Acte d'acquisition de la zone équipée par la Commune de Gellainville

ZAE de Gellainville – Tranches successives équipées par la Communauté de Communes (toujours en cours)

2005 Construction du Terrain de Base-ball à Gellainville

2006 Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Prise de compétence Transport et adhésion au Syndicat mixte de transports urbains du bassin chartrain (SMTUBAC)

2007 Construction des vestiaires du terrain de Base-ball à Gellainville

Construction de l'Accueil de loisirs à Morancez

▪ LES EQUIPEMENTS TRANSFERES

CLEVILLIERS Terrain de Football et vestiaires – Stade Max Lebois

JOUY Espace Culture Loisirs – Rue du Bout aux Anglois
Complexe sportif – Rue des Renardières

GELLAINVILLE Terrain pour aménagement du Terrain de Base-ball et construction des vestiaires

MORANCEZ Terrain de sport – Rue du Stade
Ferme de Chavannes pour construction Accueil de Loisirs

NOGENT LE PHAYE Terrain de sports – Allée Maurice Lesourd

SOURS Installations sportives – Stade Pierre Delachaume

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

▪ LES ELECTIONS DU 31 MARS 2008

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes ont désigné leurs délégués communautaires, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune, qui ont élu leur Bureau composé du Président, 5 Vice-présidents et de 9 autres membres.

Aux termes de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau et au Président.

♦ **Les membres du Bureau :**

- Le Président : Christian PAUL-LOUBIERE – Maire de Jouy
- Michel PREVEAUX – Maire de Gellainville
 - o 1^{er} vice-président en charge des questions économiques
- Gérard BESNARD – Maire de Morancez
 - o 2^{ème} vice-président en charge du secteur ‘‘Enfance Jeunesse’’
- Alain BELLAMY – Maire de Clévilliers
 - o 3^{ème} vice-président en charge des ‘‘Travaux gros chantiers et entretien’’
- Philippe PELLARD – 1^{er} Adjoint à la Mairie de Sours
 - o 4^{ème} vice-président en charge du secteur ‘‘Sports & Loisirs’’
- Philippe GALIOTTO – Maire de Coltainville
 - o 5^{ème} vice-président en charge de la ‘‘Communication’’
- Geneviève FONTENAS – 1^{ère} Adjointe à la Mairie de Berchères les Pierres – Membre du Bureau
- André JULIEN – Maire de Berchères St Germain – Membre du Bureau
 - ⚡ *remplacé par Dominique BLOIS – 1^{er} Adjoint par délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2009 suite à la démission M. JULIEN en date du 30 janvier 2009*
- Danièle MASSOT – Maire de Challet – Membre du Bureau
- Bernard SERVIN – Maire de Corancez – Membre du Bureau
- William BELHOMME – Maire de Gasville-Oisème – Membre du Bureau
- Dominique PÉTILLON – Maire de Houville la Branche – Membre du Bureau
- Jean-Claude RICHARD – Maire de Nogent le Phaye – Membre du Bureau
- Monique BOUDET – Maire de Poisvilliers – Membre du Bureau
- Jackie FERRÉ – Maire de Prunay le Gillon – Membre du Bureau

♦ **Les autres conseillers titulaires :**

- BERCHERES LES PIERRES : Christian SERIVE
- BERCHERES ST GERMAIN : Antoine MALVOS
- CHALLET : René DUFLOS
- CLEVILLIERS : Hervé DUBUS
- COLTAINVILLE : Christophe DIEU
- CORANCEZ : Mauricette DHONNEUR
- GASVILLE-OISEME : Claude LELEU
- GELLAINVILLE : André TEMPLIER
- HOUVILLE LA BRANCHE : François PEIGNÉ

- JOUY : Jacky TARANNE
- MORANCEZ : Gismonde RIGAUD
- NOGENT LE PHAYE : Michel GUERIN
- POISVILLIERS : Thierry PASCAL
- PRUNAY LE GILLON : Ludovic NADEAU
- SOURS : Claude JOSEPH

♦ **Les conseillers suppléants :**

- BERCHERES LES PIERRES : Carole GUEYE – Jean-Pierre VARET
- BERCHERES ST GERMAIN : Didier BERTHUY – James TOURNE
- CHALLET : Isabelle BATUT – Hélène DENIEAULT
- CLEVILLIERS : Jean-Jacques GUIGNARD – Claude CASSÈS
- COLTAINVILLE : Chantal GUERIN – Marie-Hélène SIMI
- CORANCEZ : Philippe DELATOUCHE – Marie-France DE AVEIRO
- GASVILLE-OISEME : Bernard POIL – Martine GODEMER
- GELLAINVILLE : Loïc DÉCOURTIL – Thierry HERON
- HOUVILLE LA BRANCHE : Jocelyne RAHOULT – Christophe PINCELOUP
- JOUY : Pierre PERTHUIS – Pascal MARTIN
- MORANCEZ : François LOUIS – Nadine DESNEUX
- NOGENT LE PHAYE : Brigitte FRANCHET – Thierry RENAULT
- POISVILLIERS : Laurent CADENA – Stéphane BOUVIER
- PRUNAY LE GILLON : Nicolas VANNEAU – Sylvie DE DEYN
- SOURS : Didier POTET – Daniel MERCIER

♦ **Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Avant 2001, certaines communes de l'Orée de Chartres n'avaient pas de CCAS, les conseils municipaux ont alors décidé, dans un souci d'égalité entre les communes de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale au sein de l'Orée de Chartres, composé de 16 membres du conseil communautaire et 16 membres extérieurs représentant des associations à portée sociale nommés par le Président.

Au premier niveau d'intervention et afin de rester au plus proche des administrés, il a été décidé de maintenir dans chaque commune, une commission municipale d'affaires sociales qui a pour rôle d'étudier les demandes de ses habitants.

Un référent communal vient exposer le dossier du demandeur devant la commission permanente du CIAS composée de 5 membres élus, 5 membres nommés ainsi que du Président ou du Vice-président.

Composition du CIAS et de la Commission Permanente (CP) :

<i>Membres élus</i>	<i>Membres nommés</i>
Commune de BERCHERES-LES-PIERRES	
M. Christian SERIVE	Mme Carole GUEYE
Commune de BERCHERES-SAINT-GERMAIN	
M. Antoine MALVOS (CP)	Mme Sophie CHARPENNE-MONTAGNE (CP)
Commune de CHALLET	
Mme Danièle MASSOT	Mme Joëlle MORVAN
Commune de CLEVILLIERS	
M. Hervé DUBUS (CP)	Mme Suzanne DUBUS
Commune de COLTAINVILLE	
M. Philippe GALIOTTO	Mme Anne-Marie SERIVE (CP)
Commune de CORANCEZ	
Mme Mauricette DHONNEUR	Mme Marie-France DE AVEIRO
Commune de GASVILLE-OISEME	
M. Claude LELEU	Mme Martine PICHON (CP)
Commune de GELLAINVILLE	
M. Michel PREVEAUX (CP)	Mme Claudine ROBILLARD
Commune de HOUVILLE LA BRANCHE	
M. Dominique PÉTILLON (CP)	Mme Jocelyne RAHOULT
Commune de JOUY	
M. Christian PAUL-LOUBIERE (Président) (CP)	Mme Corinne COME (CP)
Commune de MORANCEZ	
Mme Gismonde RIGAUD (CP)	Mme Lucienne GUICHARD
Commune de NOGENT LE PHAYE	
M. Jean-Claude RICHARD	Mme Sylvie BONNIN
Commune de POISVILLIERS	
Mme Monique BOUDET	Mme Agnès BIDARD
Commune de PRUNAY LE GILLON	
M. Jackie FERRÉ	Mme Nathalie BESNARD (CP)
Commune de SOURS	
M. Philippe PELLARD (Vice-président) (CP)	M. Jean-Luc GALLOPIN

■ EVOLUTION DES STATUTS

Le Périmètre

Par délibération du 24 juillet 2008 la commune de SAINT-PREST a demandé son adhésion. Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable le 9 octobre 2008.

La compétence « collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Cette prise de compétence aura pour conséquence une augmentation du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entraînera la majoration de la dotation globale de fonctionnement. Sur les 15 communes 12 sont adhérentes au SIRTOM du Pays Chartrain, 2 au SIRMATCOM de Maintenon, Jouy et Coltainville, 1 au SICTOM d'Auneau : Houville la Branche, la Communauté de Communes serait substituée aux communes. Cette prise de compétence à terme pourrait aboutir à une harmonisation du service et des tarifs. Pour les communes de JOUY et COLTAINVILLE une demande de retrait du SIRMATCOM de Maintenon et d'adhésion au SIRTOM du Pays chartrain serait soumise aux assemblées.

Retrait des plateaux multi activités

Par délibération du 9 octobre 2008 sont proposés au retrait des équipements d'intérêt communautaire, les plateaux de MORANCEZ et de POISVILLIERS. Parallèlement, il est proposé de voter le principe d'un fonds de concours pour les équipements communaux.

Toutes ces modifications, soumises à la majorité qualifiée des conseils municipaux, sont prévues à compter du 1^{er} janvier 2009.

I – LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ **Extension ZI GELLAINVILLE ‘Le Radray et le Muid’**

Le déplacement de la ligne haute tension RTE a abouti. Les fouilles archéologiques menées par le service de la ville de Chartres sont réalisées. La commercialisation est en cours, 10 lots représentant 37 % de la surface totale de la zone ont été vendus. Le bilan laisse apparaître au 31 décembre 2008 un besoin de financement de 4 150 180 € Compte tenu des ventes et des travaux réalisés l'opération apparaît en équilibre. Néanmoins, le montant des frais financiers pour aller jusqu'à la clôture de l'opération, dans la conjoncture économique, peut générer des frais supplémentaires et une intervention de la collectivité dans le financement.

▪ **Zone artisanale des Ardrets à MORANCEZ**

L'exercice 2008 a permis la mise au point d'un permis d'aménager et des marchés de travaux de finition. Le contentieux en cours a nécessité le report de la totalité des travaux prévus en 2008 sur 2009. Aucune vente réalisée.

▪ **Zone artisanale du Bréharet à GASVILLE-OISEME 1^{ère} tranche**

Tous les lots sont vendus :

Lot	Société	Nom du Responsable	Superficie en m ²	Prix unitaire HT au m ²	Prix de vente	Observations
n°1		M. BOURDEAU Michel (Garagiste)	3 092	9,00 €	27 828,00 €	Parcelle vendue en 2004
n°2	La Mécanique du Plateau	M. SALMON Hervé	2 982	12,00 €	35 784,00 €	Parcelle vendue 16/11/2007
n°3	Sté CTLB	M. HERRY	2 321	12,00 €	27 852,00 €	Parcelle vendue le 15 janvier 2008
n°4	SCI en cours de constitution	M. TOURNEUX et Mme ROLLIN	2 473	12,00 €	29 676,00 €	Parcelle vendue le 10/05/2007

L'opération terminée, la SAEDEL propose une cession de voirie pour 21 500 €.

▪ **Zone artisanale du Bréharet à GASVILLE-OISEME 2^{ème} tranche**

Ce lotissement sous maîtrise d'ouvrage communautaire est viabilisé.

Le lot B de 3 015 m² a été vendu à la SARL MARTIN pour 45 225 € le 29 avril 2008.

Les lots A de 3 018 m² et C de 7 425 m² sont disponibles au 31 décembre 2008.

▪ Z.A de Nogent le Phaye

↳ Coopération

La Communauté de Communes poursuit la coopération avec la ville de CHARTRES en ce qui concerne le Jardin d'Entreprises. Les copies des comptes rendus sont conservées au siège de la Communauté de Communes.

Il a été décidé le reversement à la commune de NOGENT LE PHAYE de ses contributions au syndicat du Jardin d'Entreprises à hauteur de sa participation et au fur et à mesure soit pour l'année 2008 : 35 200 €.

↳ Extension du Bois-Paris

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAEDEL par contrat de concession d'aménagement du 18 décembre 2008.

↳ Zone existante du Bois-Paris

Des études sont confiées à la SAEDEL pour remise en conformité de l'assainissement de la partie de la zone existante.

Stock de terrains : 30 000 m² sont disponibles. Des contacts pourraient aboutir courant 2009 pour 50 % de la superficie.

B- AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Les comptes rendus du Comité Syndical du SMEP sont consultables au siège de la communauté de communes.

C- VOIRIE – PROGRAMME 2008

▪ GASVILLE-OISEME

- Aménagement de la ZA

↳ La contribution de 5 000 € pour la participation aux travaux de parking de la rue des Couttes a été versée par l'entreprise SEA.

▪ GELLAINVILLE

- Avenue Louis Pasteur : réfection des enrobés

CHEMINS RURAUX

Pas d'évolution en 2008 sur cette question.

D - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ELIMINATION DES BOUES DE STATION D'EPURATION

En 2008, le volume des boues traité, en augmentation, est de 2 225 m³, les communes ayant bénéficié du service sont BERCHERES ST GERMAIN, CLEVILLIERS, CORANCEZ, GASVILLE-OISEME, JOUY, MORANCEZ, NOGENT LE PHAYE, PRUNAY LE GILLON.

Seules les communes de MORANCEZ et de SOURS procèdent à un épandage des boues sur terrains agricoles. Toutefois, MORANCEZ a fait partiellement appel au service.

Les dépenses sont transférées aux budgets assainissement des communes soit :

- BERCHERES ST GERMAIN	2 915,70 €
- CLEVILLIERS	6 934,57 €
- CORANCEZ	6 268,68 €
- GASVILLE-OISEME	5 307,36 €
- JOUY	39 566,62 €
- MORANCEZ	1 981,07 €
- NOGENT LE PHAYE	15 437,50 €
- PRUNAY LE GILLON	6 276,53 €

L'étude de la filière Boues de station d'épuration pour une solution pérenne de remboursement par les communes sera proposée pour l'exercice 2009. Pour cette même année, sur demande de la Direction Départementale de l'Agriculture, les communes procédant à l'épandage devront faire appel, pour ce mode d'élimination, au service de la Communauté de Communes à qui la compétence a été transférée.

CONTROLE DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES

La communauté de communes a pris cette compétence conformément à la Loi sur l'Eau, et assurera le contrôle des installations individuelles d'assainissement nouvelles et existantes prévues aux plans de zonage d'assainissement des communes dans les zones d'assainissement non collectif. Afin de pouvoir effectuer ce contrôle, il est nécessaire de connaître la situation des installations individuelles concernées.

A la suite de la mise en concurrence l'entreprise VEOLIA a été retenue pour ce diagnostic. Les réunions d'informations aux habitants commenceront au début de l'année 2009. Le coût du diagnostic d'un montant de 26 485,19 € est pris en charge par le budget communautaire et sera gratuit pour les usagers. Une subvention de l'Agence de l'Eau de 15 579,00 € et une subvention du Conseil Général de 3 900,00 € ont été accordées.

E - EDUCATION, LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- ♦ Les peintures et produits de traçage font l'objet d'une commande unique pour l'ensemble des terrains mis à disposition pour un montant de 3 470,84 €.
- ♦ Des filets pare ballons ont été posés sur les terrains de football de Morancez et de Sours pour un montant de 17 844,83 € ; commande passée en décembre 2008 pour un filet pare balles au terrain de base-ball à Gellainville pour un montant de 28 971,53 €.
- ♦ Le marché d'entretien des terrains de sports a été passé avec la société YN pour une durée de 3 ans. Pour 2008, la dépense a été de 72 015,94 €.

Outre ce marché, les communes mettent à disposition, sur la base d'une convention de remboursement de frais par la communauté de communes, du personnel communal pour l'entretien de ces équipements. Pour l'année 2008 un montant de 62 742,42 € a ainsi été remboursé aux communes.

- ♦ Vestiaires du terrain de football de Nogent le Phaye : Sur proposition de la commission l'assemblée a retenu le 18 décembre 2008 un programme de travaux de 360 000 € TTC la réalisation est prévue courant 2009. Des demandes de subventions sont sollicitées auprès de la Région, du Département, du CNDS et de la Ligue de Football Amateur.

ACCUEILS DE LOISIRS

- ♦ Réalisation d'une climatisation à la salle du 1^{er} étage de l'accueil de JOUY pour 7 779 €
- ♦ Fourniture d'un deuxième minibus pour les actions jeunes pour 22 981 €

PROGRAMMES DE GROS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS RETENUS POUR LE MANDAT 2008/2014

Le Département a signé avec la Communauté de Communes, le 17 mars 2008, un contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) portant sur :

- la réhabilitation et l'extension de l'accueil de loisirs de Jouy subvention maximale 146 250 €
- la reconstruction du complexe sportif de Jouy, subvention maximale de 240 000 €
- un équipement polyvalent à Sours, subvention maximale de 214 950 €

Parallèlement les fonds Régionaux ont été sollicités ainsi que d'autres financements.

PROGRAMMES D'ANIMATION JEUNESSE

♦ La délégation de service public

Le contrat de délégation de service public a été passé avec l'ADPEP le 8 juillet 2008 pour une durée de 5 ans pour la gestion des accueils de loisirs de 3 à 17 ans. Le délégataire assure la responsabilité de l'animation dans les accueils de loisirs de la Communauté de Communes ou dans les structures mises à disposition par les communes à l'Orée de Chartres. La priorité est donnée aux enfants domiciliés sur le territoire. Le Délégué met en place les équipes du personnel et organise l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant toutes les vacances scolaires et les mercredis. Il organise aussi des actions et camps pour les adolescents jusqu'à 17 ans.

Les tarifs proposés par le comité de pilotage composé par les représentants de la Communauté de Communes et ceux du délégataire sont votés par le Bureau communautaire.

Ces tarifs, fixés par tranche d'imposition, restent stables et sont compris :

	Tarif Non Caf	Tarif Allocataires CAF
Mercredi	entre 14 et 18 € la journée	entre 9,21 et 13,21 € la journée
Vacances d'été (semaine 5 jours)	entre 70 et 90 € la semaine	entre 46,05 et 66,05 € la semaine

Les structures sont construites, aménagées et entretenues par la Communauté de Communes, la délégation de service publique ne s'étend pas aux bâtiments.

♦ Ouverture des Centres de Loisirs en fonction des effectifs

Globalisé sur les 3 centres JOUY – MORANCEZ et SOURS quelques résultats :

Périodes	Journées enfants en 2008	Progression par rapport à 2007
Petites vacances JOUY / MORANCEZ (Toussaint / Noël / Février / Pâques)	1 517	+ 481
Vacances d'Eté JOUY / MORANCEZ / SOURS (Juillet / Août)	4 697	+ 849
Mercredi à JOUY / MORANCEZ	2 468	+ 1 178
Camp Ados et actions Ados	1 105	- 176
TOTAL	9 787	+ 2 332

Le centre de SOURS a vu son effectif en forte augmentation en raison de l'ouverture en juillet aux 3 à 5 ans. (de 281 journées enfants en 2007, à 770 journées enfants en 2008)

Les accueils de JOUY et MORANCEZ optimisés en juillet, restent plus faible en effectif en août. De ce fait, il n'est pas nécessaire d'ouvrir le pôle de SOURS les enfants étant regroupés à MORANCEZ.

La semaine des 4 jours dans toutes les écoles a provoqué une nette augmentation de la fréquentation le mercredi.

Sur les frais de séjours des enfants, la communauté de communes a financé 54 %, la CAF 11 % et les familles 35 %.

♦ Le personnel ADPEP 28

Coordination : Julie BOURGEOT promue à l'encadrement au sein de l'ADPEP 28 a été remplacée par Thomas AMIOT dans ses fonctions de coordinateur.

Direction des accueils dédiés :

- MORANCEZ : Emilie LEROUX
- JOUY : Florence NIVAN pour les vacances et Virginie JEUDY pour les mercredis

Le projet enfance jeunesse établi en partenariat avec la CAF et la DDJS du 01/01/06 au 31/12/09 comportait des objectifs à atteindre et que la Communauté de Communes a réalisé :

- construction de la structure dédiée de MORANCEZ terminé en 2007 ;
- amélioration de l'offre de service : toutes les périodes de vacances sont couvertes, ainsi que les mercredis, toutes les tranches d'âge sont concernées 3 à 17 ans
- Développement du secteur ados : + de 1 100 journées/ados
- Maintien de l'harmonisation des tarifs en fonction de la typologie des familles
- Adaptation des accueils à chaque âge (réalisé sur MORANCEZ, prévu en 2009 sur JOUY)

Néanmoins demeure le handicap de l'étendue du territoire et la communication à améliorer.

CONCERT

La Communauté de Communes a pris en charge le financement de 3 concerts en 2008, lors du Festival de Musique de l'Orée de Chartres ce qui représente un budget de 6 718 € :

- à CLEVILLIERS, le 17 mai « RN10 COUNTRY »
- à SOURS : le 24 Mai « GOSPEL UNITED »
- à JOUY : le 31 Mai « M. BOOGIE WOOGIE »

L'Espace Musical de JOUY, le Comité des Fêtes de CLEVILLIERS et l'Amicale de SOURS ont contribué au bon déroulement de ce festival. Leur concours est vivement apprécié.

JOURNEE DU SPORT

La journée habituellement prévue pour cette manifestation étant trop proche du renouvellement électoral, il n'a pas été possible de la prévoir en 2008. Elle est toutefois reconduite pour 2009 avec une nouvelle organisation.

F - COMITE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CIAS)

APRES-MIDI THEATRE SENIORS

La Troupe "Méli-Mélo" du Coudray a interprété "Grand-mère est amoureuse" d'Yvon TABURET. Le 20 janvier 2008 à la salle des fêtes de Jouy et le 10 février à la salle des fêtes de Sours. Un goûter à été servi à l'entracte, avec la participation d'une dizaine de jeunes de l'Orée ainsi qu'une vingtaine de membres du CIAS.

Les deux après-midi ont regroupé au total 445 Séniors (186 à Jouy, 259 à Sours) soit 100 de plus qu'en 2007. Ils étaient 40 à bénéficier du transport organisé par l'Orée de Chartres.

Cette action, entièrement gratuite pour les Séniors, a été réalisée avec un budget d'un peu plus de 3 000 €.

AIDES ACCORDÉES DANS L'ANNÉE

Les moyens quoique très limités et provenant des fonds propres de la Communauté de Communes permettent la prise en charge essentiellement de secours d'urgence et ponctuels et une aide aux personnes handicapées.

- 2 demandes d'aides financières pour aménagement facilitant la vie aux handicapées ont été accordées pour un montant de 900 €
- 1 aide financière pour prise en charge de facture impayée pour un montant de 435,29 €
- 4 secours d'urgence dont un approvisionnement en fuel en début d'année d'un montant de 753,48 € et 3 bons alimentaires pour un montant de 120 €
- 7 dossiers d'aide sociale pour prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite ont été traités

G - TRANSPORTS URBAINS

Pour la 2^{ème} année, tous les jeunes de moins de 18 ans ont pu bénéficier de la "carte jeune" au tarif de 10 € annuel offrant l'accès au service Filibus et à tous les trajets scolaires compris dans le périmètre du syndicat mixte.

Toutes les communes du SCOT font partie du syndicat.

Le taux du versement transport a été voté à 0,60 % sur le territoire de la communauté de communes. Ce taux passera à 0,87 % en 2009. Pour les années suivantes il suivra le taux décidé par le comité syndical en fonction de la réglementation sans adaptation pour notre territoire. Deux lignes desservent les zones d'activités, l'une vers GELLAINVILLE l'autre vers les Jardins d'Entreprises. Depuis 2007, la commune de Morancez bénéficie d'une ligne régulière.

II - LES EMPLOIS AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le tableau des effectifs 2008

Personnel titulaire à temps complet de la communauté de communes, statut de la Fonction publique territoriale

- Administratif :
 - o Un attaché principal
 - o trois Adjoints administratifs
- Technique :
 - o un contrôleur technique principal

Par convention avec l'ADPEP 28

- un coordonateur toute l'année
 - o trois directrices permanentes de centre et des animateurs en emplois saisonniers

Les effectifs sont stables.

III- LA COMMUNICATION

La société CRELACOM assure la rédaction des articles du bulletin de l'Orée de Chartres, la publication a été confiée à la Société ATOCOM.

L'étude d'un site a été confiée à la société CRELACOM

IV – RAPPORT FINANCIER 2008

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008

Le compte administratif 2008, approuvé le 30 mars 2009, a été transmis à chaque délégué communautaire lors du vote du budget primitif 2009.

▪ Budget général

Résultats de l'exercice 2008 :

La Communauté de Communes a réalisée 2 833 163 € de dépenses et 3 278 227 € de recettes. (sans le report de l'excédent de 947 339 €)

- ↳ Recettes : 2 966 387 € de fonctionnement
311 840 € d'investissement
- ↳ Dépenses : 2 494 014 € de fonctionnement
339 147 € d'investissement (sans l'affectation au solde des années antérieures de 19 879 €)

Les résultats de 2008 sont de 445 066 € d'excédent. Compte tenu du report des années précédentes et des besoins de financement à la section d'investissement de 117 915 € pour les programmes engagés, l'excédent cumulé est de 1 301 797 €.

♦ Les recettes de 2008

- **Recettes de fonctionnement :** **3 913 726 €**
 - Produit de la taxe professionnelle unique (TPU) : 2 007 192 €
 - Les dotations et subventions : 883 712 €
 - Dotation de base groupements des communes : 180 543 €
 - Dotation de compensation groupements des communes : 567 454 €
 - L'attribution du fonds national de la TP : 53 042 €
 - Compensation au titre de la TP : 6 017 €
 - Les subventions de la CAF et de la DDJS : 76 656 €
 - Les autres produits : 75 483 €
 - produits financiers : 32 500 €
 - Autres exceptionnels : 42 983 €
 - L'excédent de fonctionnement reporté : 947 339 €

- **Recettes d'investissement :** **311 840 €**
 - Amortissement des biens : 19 850 €
 - Dotations (FCTVA et affectation) : 255 256 €
 - Subvention : 28 814 €
 - Emprunt : 7 920 €

♦ Les dépenses de 2008

- **Dépenses de fonctionnement :** **2 494 014 €**
 - Attribution de compensation 63 % 1 566 835 €
 - ↳ le reversement de TP aux communes est le poste le plus important du budget.
 - Les dépenses réelles de fonctionnement 37 % 927 179 €
 - ↳ hors attribution de compensation reversée aux communes

- **Dépenses d'investissement :** **359 026 €**
 - Les dépenses d'équipement 282 603 €
 - Les aménagements aux ZAE : 84 336 €
 - Les équipements sportifs : 128 240 €
 - Les accueils de loisirs : 63 975 €
 - Service administratif et gestion : 6 052 €

- le remboursement du capital des emprunts : 56 544 €
 - Transfert d'emprunt sur la ZAE de Gasville-Oisème : 22 152 €
 - Remboursements SEIPC pour l'éclairage des stades : 13 628 €
 - Remboursement à la CAF pour les accueils de loisirs : 4 268 €
 - Remboursement anticipé sur les terrains multisports : 12 473 € (extinction en 2008)
 - Remboursement SEIPC pour réseaux éclairage public sur les ZAE pour : 4 023 €
- l'affectation au solde des années antérieures 19 879 €
prélevé sur l'excédent de fonctionnement

Après la réalisation des gros programmes d'investissement du mandat 2001/2008 : Base-ball, Accueil de loisirs à Morancez, aménagements aux stades, voirie des ZAE, réalisés sans avoir eu recours à d'autres financements extérieurs que des subventions et des prêts à taux zéro de la CAF, il reste dans les caisses de la Communauté de Communes un excédent d'1 300 000 €.

L'assemblée s'est engagée :

- pour 2009 à redistribuer aux communes, pour faciliter leurs propres investissements, sous forme de fonds de concours, une partie de cet excédent
- dans un programme 2009/2014 à construire ou à réhabiliter des équipements mis à disposition pour l'exercice des compétences : vestiaires de football de Nogent le Phaye, complexe sportif et accueils de loisirs à Jouy, équipement à Sours et poursuite de la rénovation de la voirie des ZAE Nogent le Phaye et Gellainville.

Un programme de financement de ces projets réparti la part d'autofinancement et des emprunts au regard des subventions. Les partenaires ont été sollicités : Etat, Région, Département, CAF, Fédérations sportives.

▪ **Budget pôle d'activités économiques**

Ce budget ne comprend que les zones sous maîtrise d'ouvrage communautaire : ZA "Le Bréharet", "Le Bois-Paris", "Les Ruelles"

Les dépenses réalisées sont de 579 092 € dont 275 395 € en investissement et 303 697 € en fonctionnement.

Les recettes réalisées sont de 483 900 € dont 163 279 € en investissement et 320 621 € en fonctionnement.

Compte tenu des résultats des exercices précédents et du stock de terrains l'excédent de fonctionnement s'élève à 54 630 €.

▪ **Budget Assainissement**

Ce budget retrace les comptes de la gestion de l'élimination des boues de stations d'épuration.

Equilibré en dépenses et en recettes à 98 570 €, le coût de fonctionnement est facturé aux communes qui font appel au service, comme indiqué dans le chapitre sur la compétence "Environnement".

▪ **Budget CIAS**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 355 € et compte tenu des reports des années précédentes l'excédent s'élève à 5 525 €.

DIVERS

COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances codifié dans l'article L 2143-3 du CGCT prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées quand l'Etablissement public de coopération est compétent en matière de transports et d'aménagement du territoire dès lors qu'il regroupe 5 000 habitants et plus. L'assemblée a habilité le Président à former cette commission réglementaire par délibération du 18 décembre 2008.

LES CONTRATS DE 2008

Assurance multirisques : GROUPAMA durée 1 an
Assurance Véhicules : GROUPAMA durée 1 an
Assurance du personnel : GROUPAMA durée 3 ans

Contrats de maintenance :

- Equipements sportifs : vérification électrique NORISKO, contrat en cours depuis le 27/08/2007 pour 4 ans
- Chauffage : vérification gaz Bureau Veritas, contrat en cours depuis le 27/08/2007 pour 4 ans
- Extincteurs : EUROFEU, contrat en cours depuis le 27/08/2007 pour 4 ans
- Entretien des terrains : YN fin 2008 pour un an / Produits de traçage BABEE Jardins contrat d'un an renouvelable
- Informatique, logiciel : PROMOSOFT et SEGILOG

ACTIVITES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En 2008 :

- le Petit Bureau formé du Président et des Vice-présidents s'est réuni 7 fois,
- le Bureau délégué s'est réuni 3 fois,
- le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois,
- la Commission Permanente et le CIAS se sont réunis 6 fois
- la Commission des travaux 2 fois
- la Commission communication 2 fois



Rapport d'Activités 2008

Annexes

Président
Christian PAUL-LOUBIERE Maire de JOUY

1^{er} V-Pdt : Michel PREVEAUX 02 37 28 69 87	Maire de GELLAINVILLE => en charge des questions "Economiques"
--	---

2^{ème} V-Pdt : Gérard BESNARD 02 37 28 49 71	Maire de MORANCEZ => en charge du secteur "Enfance Jeunesse"
--	---

3^{ème} V-Pdt : Alain BELLAMY 02 37 23 96 22	Maire de CLEVILLIERS => en charge des "Travaux gros chantier et entretien"
---	---

4^{ème} V-Pdt : Philippe PELLARD 02 37 25 70 28	1 ^{er} Adjoint à la Mairie de SOURS => en charges du secteur "Sports & Loisirs" et CIAS
--	---

5^{ème} V-Pdt : Philippe GALIOTTO 02 37 31 60 66	Maire de COLTAINVILLE => en charge de l'animation du secteur "Communication"
---	---

Service Administratif

(Mairie de Jouy)

Responsable des Services : Micheline BONNIN 02 37 18 05 88	Etude et mise en œuvre des orientations communautaires Coordination du personnel et gestion des carrières
---	--

Adjointe Administratif : Rudia KANTAPAREDDY 02 37 22 30 34	Secrétariat général et CIAS
---	-----------------------------

Adjointe Administratif : Flora BRIERE-LECOMTE	Comptabilité programme d'investissement
---	---

Adjointe Administratif : Roselyne GAUTHIER	Comptabilité fonctionnement et maintenance
--	--

Service Technique

(Mairie de Jouy)

Responsable ST : Alain LEMOINE 02 37 18 05 93	Contrôle de l'entretien des équipements Conduite des Travaux et Marchés Contrôle de la comptabilité des travaux et équipements
--	--

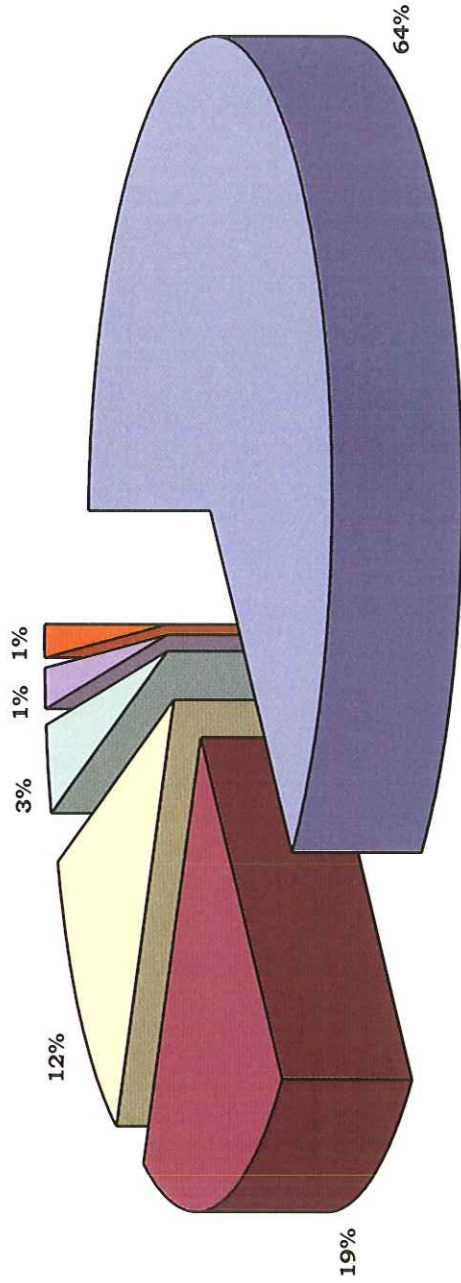
ADPEP28 : Animation Jeunesse

(Mairie de Morancez)

Coordinateur : Thomas AMIOT 06 74 83 89 44	Coordination des animations Enfance/Adolescence Animation de l'Orée Jeunes
---	--

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

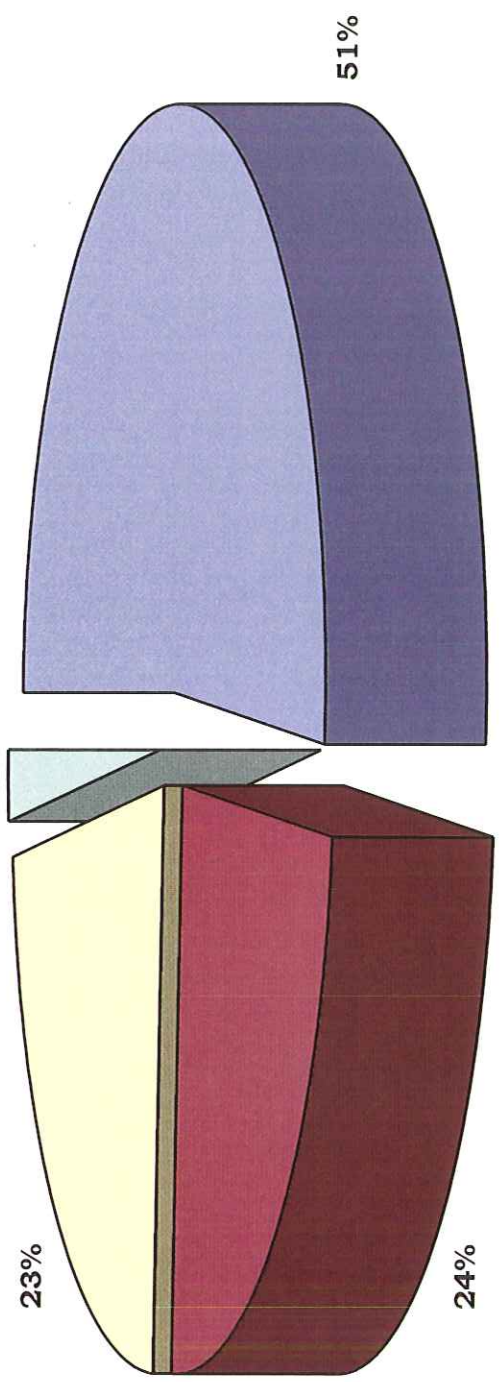
Dépenses de fonctionnement



014 - Atténuations de produits.....	1 566 835,00 €
011 - Charges à caractères générales	480 935,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	307 323,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	75 953,00 €
67 - Charges exceptionnelles	35 200,00 €
Autres	27 768,00 €
.....	TOTAL : 2 494 014,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Recettes de fonctionnement



073 - Impôts et taxes	2 007 192,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	947 339,00 €
074 - Dotations, subventions et participations	883 712,00 €
Autres	75 483,00 €

..... TOTAL : 3 913 726,00 €